

N° 2010-063

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

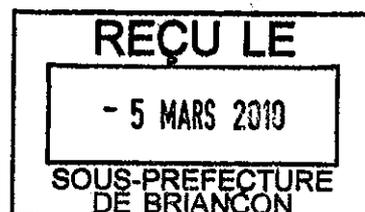
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie
GUGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : PATRIMOINE 1

OBJET : PLACE ÉBERLE -
ETUDE D'AMENAGEMENT &
TRAVAUX - DEMANDE DE
SUBVENTION

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, GUGLI Catherine,
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

En 2006, dans le cadre de l'élaboration du Projet Architectural et Technique (P.A.T.) relatif à la restauration des remparts au droit de la place Eberlé, dont les travaux sont en cours d'exécution, il avait été envisagé de reconsidérer l'aménagement de la place correspondant à la terrasse du bastion. Dans son avis en date du 31 mars 2006, Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques proposait la réalisation d'une étude à ce sujet.

Au-delà de l'évidente nécessité de requalification de cet espace, ce projet complémentaire était justifié par l'intérêt patrimonial de retrouver le niveau originel de la terrasse du bastion pour mieux comprendre la fortification. A cela s'ajoute des raisons techniques menaçant la pérennité de l'ouvrage et la sécurité des personnes (surcharges des remblais, présence de grands arbres à proximité des murs, risques de chute liés à la hauteur insuffisante du parapet).

Il apparaît opportun de profiter de la mise en œuvre des travaux de restauration des remparts pour réaliser l'essentiel de l'aménagement de surface (reprofilage de la place, remise à niveau des parapets) et garantir la pérennité des ouvrages.

La première phase des travaux de restauration des remparts concernant la partie nord du bastion est terminée, la seconde phase concernant la partie sud est en cours de finition. Il convient de réaliser un complément au P.A.T. pour permettre une consultation d'entreprises susceptibles de mettre en œuvre ces travaux en continuité avec l'intervention en cours.

Une proposition de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques est estimée à 45.000 € HT soit 53 820,00 € TTC. pour un montant de travaux d'aménagement estimé à 276 000 € HT soit 330 096,00 € TTC.

L'étude comportera :

- ◆ Un volet **investigations complémentaires**
 - un **historique** visant à reconstituer l'évolution de la terrasse du bastion depuis sa construction jusqu'à nos jours ;
 - un **projet d'aménagement** cohérent avec l'histoire du site et tenant compte des contraintes de fonctionnement urbain à examiner en concertation avec la ville ;
 - une **étude technique** réalisée par un Bureau d'Etudes Techniques (B.E.T.) permettant d'identifier les infrastructures éventuelles situées sous la terrasse ainsi que la nature des sols et de préconiser les mesures de confortement éventuelles découlant de l'analyse de la stabilité du bastion ;
- ◆ Un volet Projet Architectural et Technique (P.A.T.) sur la base du dossier précédent et constituant le Dossier de Consultation des Entreprises et mission de coordination et protection de la santé (C.S.P.S.).

Les travaux d'aménagement qui en découleront assureront ainsi une lisibilité et une mise en sécurité des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'étude et des travaux d'aménagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire l'engagement de l'étude et des travaux d'aménagement et à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

PUBLIÉ LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE

Place Eberlé - étude d'aménagement

Plan de financement

Département : Hautes-Alpes

Commune : BRIANÇON

Edifice : Place Eberlé

Nature des travaux : ETUDE AMENAGEMENT PLACE & TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Montant de l'opération : Etude : 45 000 € HT soit 53 820,00 € TTC
Travaux : 276 000 € HT soit 330 096,00 € TTC

Total : 321 000 € HT soit 383 916 € TTC

Subventions demandées	
Ministère de la Culture 45 %	144 450 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	64 200 € HT
Région PACA 15 %	48 150 € HT

Apport de la ville, propriétaire 64 200,00 € HT

